

Acte rendu exécutoire après :

- **transmission en Préfecture le : 19 DEC. 2023**
- **publication le : 16 JAN. 2024**

CF

Rapport présenté par Betty MULLER

Session ordinaire	Siège CCARB – Salle BUEB Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 21h20
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	05 décembre 2023
Ordre du jour publié sur le site internet de la Communauté de Communes le	05 décembre 2023
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Josiane BIGEL

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	30	Gérard HUG - François BERINGER - Claude BRENDER - Roland DURR - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe MAS - Josiane BIGEL - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Olivier HELDERLE - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Fabien FURDERER - Stéphane SENEZ - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Eric SCHEER - Philippe HEID - Karine SCHIRA - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Frédéric GIUDICI - Robert KOHLER - Mirko PASQUALINI - Patricia BRAESCH - Claude SCHAAL - Arlette BRADAT - Jean-Louis HERBAUT
Suppléants présents	2	Sonia HINGANT DE ST MAUR - Brigitte MARTINEZ
Procurations	6	Claude GEBHARD - Liliane HOMBERT - Roger GROSHAENY - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Marie LACROIX
Absents non représentés	3	Aurélié FORNY - Paul BASS - Sonia WALTISPERGER

TARIFS DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS 2024

Conformément à l'article L2333-76 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur les tarifs de redevance d'enlèvement des ordures ménagères calculés en fonction du service rendu et des tarifs de prestations et de services.

Afin de garantir une variation logique des tarifs de la redevance, la stratégie financière de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach est désormais de limiter l'augmentation de la redevance au niveau de l'inflation et de l'évolution des prix des prestations (cf. délibération du Conseil Communautaire du 14 novembre 2022).

La proposition de tarifs 2024 présentée ci-après est basée sur une augmentation de 5%.

Les principaux tarifs de la redevance incitative 2024 seraient les suivants :

TARIFS 2024 - COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

**ABONNEMENT AUX SERVICES DE COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS
(Collecte en porte à porte, en apport volontaire, accès en déchèteries, frais administratifs, etc.)**

Type abonnement	Tarif Abonnement (en € HT)	Tarif Abonnement (en € TTC)
Quote-Part Frais Généraux	31,69	34,86
Quote-Part Accès en déchèteries	75,69	83,26
Quote-Part Collecte des OMR	15,37	16,91
Quote-Part Collecte en apport volontaire	43,43	47,77
Abonnement par bac 140 litres (incluant 12 levées)	35,23	38,75
Abonnement par bac 360 litres (incluant 12 levées)	90,30	99,33
Abonnement par bac 660 litres (incluant 12 levées)	165,32	181,85

PART VARIABLE ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Volume de bac	Levée supplémentaire (en € HT)	Levée supplémentaire (en € TTC)
140 L	1,91	2,10
360 L	4,78	5,26
660 L	8,68	9,55

PART VARIABLE DECHETERIES - PASSAGE AU DELA DE 24 PASSAGES

Typologie d'usager	Passage (en € HT)	Passage (en € TTC)
Particulier, Professionnel et Administration	6,02	6,62

PART VARIABLE DECHETERIES - PROFESSIONNELS

Catégorie de déchets	en € HT/m ³	en € TTC/m ³
Huisseries	32,27	35,49
Non-Incinérables	20,33	22,36
Plâtre	15,94	17,53
Incinérables	13,84	15,22
Plastiques rigides	6,97	7,67
Bois	6,49	7,14
Plastiques souples	6,30	6,93
Végétaux	5,83	6,41
Gravats	5,72	6,29

NB : Les autres tarifs (mise à disposition du matériel, prestations exceptionnelles...) restent inchangés.

Ainsi, le tarif total de redevance pour un bac 140 litres est de **221.55 € TTC** incluant 12 levées de bac OMR, 24 passages en déchèteries et points verts, ainsi qu'un accès aux points d'apport volontaire.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de :

- FIXER les montants de la redevance incitative des ordures ménagères et des prestations tels qu'indiqués ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- PRÉCISER que l'ensemble des éléments de tarification sont repris dans l'annexe jointe ([annexe 2](#)).

Adoptée avec 31 voix POUR et 7 voix CONTRE (Sébastien STORCK – Philippe HEID – Stéphane SENEZ – Fabien FURDERER + Roger GROSHAENY (pouvoir) – Karine SCHIRA – Olivier HELDERLÉ)

La Secrétaire de séance

Josiane BIGEL

Pour extrait conforme

Le Président de séance

Gérard HUG

